

Environnement

Le Pays de la Région Mulhousienne s'inscrit au point de rencontre d'entités naturelles et paysagères riches et diversifiées, qu'il s'agisse au sud, des prémices vallonnés du Jura Suisse qui composent le Sundgau, ou des espaces de la Plaine d'Alsace au nord.

Plus généralement, cet ensemble appartient à la plaine de la vallée du Rhin supérieur, et en partage les caractéristiques climatiques et environnementales.

Si des outils utiles ont été mis en place, si des chantiers nécessaires à la protection des ressources environnementales ont été ouverts, de nombreuses menaces pèsent encore sur leur préservation durable.

Des réserves en eau potable abondantes mais en partie polluées.

Les pompages pour l'approvisionnement en eau potable de l'ensemble des communes du pays sont effectués dans les nappes phréatiques de la Doller et de la Hardt.

Actuellement, la nappe phréatique de la Hardt est soumise à d'importantes pollutions par les nitrates, l'atrazine et les produits phytosanitaires qui perturbent l'alimentation en eau potable des communes du secteur. Les puits d'approvisionnement sont pour l'essentiel mis hors d'usage jusqu'à une remise en état de la nappe. Cette pollution est due à plus de 70% à l'exploitation agricole.

L'approvisionnement en eau potable constitue un problème de plus en plus crucial pour les communes qui tiraient leur eau de la nappe de la Hardt. Certaines sont obligées d'effectuer des traitements à la sortie des puits ou des mélanges d'eaux de différentes provenances. Afin de diversifier sa production d'eau, le

syndicat de Habsheim envisage de forer un nouveau puits sur Petit Landau.

La quantité d'eau prélevée par les puits gérés par le service des eaux de la ville de Mulhouse est largement suffisante pour les besoins des communes desservies. Un surplus de ressources en eau existe qui pourrait être affecté à la consommation des communes périphériques qui ont actuellement des problèmes d'approvisionnement en raison des pollutions existantes. Ainsi, les 10.000 m³ de réserve existante correspondent aux 2/3 des besoins en consommation du Bassin Potassique.

Etant donné l'état des ressources en eau et la gravité des pollutions qui existent dans la nappe de la Hardt, l'intervention d'un Monsieur «eau» a été décidée en mars 2002 par les différentes structures concernées (ville de Mulhouse, Bassin Potassique, syndicats des secteurs de Habsheim, Sierentz, Babaru).

La gestion des résidus d'assainissement

L'organisation de l'assainissement s'effectue autour du réseau géré par le SIVOM de l'agglomération mulhousienne et de sa station de Sausheim, en grande partie selon la situation topographique des communes et des bassins versants. Les situations techniques sont diverses mais devront être normalisées.

95% des résidences sont raccordées aux réseaux d'assainissement. Pour le reste, il s'agit de fosses septiques présentant pour certaines un risque de pollution. Leur bonne gestion nécessiterait leur recensement, la mise en place d'un service de surveillance et leur mise aux normes.

L'évolution des pratiques agricoles, la densité de l'urbanisation et l'accroissement des surfaces imperméables tend à accélérer le ruissellement des eaux de pluie, saturant les installations d'épuration en eaux claires, générant des inondations et des coulées de boues. Le SIVOM de l'agglomération mulhousienne a engagé en 2001 un programme de travaux pour prévenir les inondations et les coulées de boues. Des actions sont négociées avec les agriculteurs afin que de nouvelles pratiques permettent un ra-

lentissement des écoulements d'eaux pluviales sur les bassins versants ruraux. Mais ces phénomènes sont de nature à toucher également les autres territoires composant le Pays.

Les boues issues des usines d'épuration sont à l'origine de nombreuses difficultés, et nécessitent différents modes de gestion : stockage, traitement, recyclage, élimination finale, sans compter les dangers encourus par la santé publique.

Si les boues de la station de Sausheim sont directement incinérées, permettant un bilan énergétique positif et une revente de kilowatts à EDF, d'autres sont épandues selon une charte qualité boue signée avec le conseil général. Les réseaux d'épandage seront toutefois dans l'avenir de plus en plus délicats à gérer et une politique de valorisation ou d'incinération des boues nécessitera d'être menée à une échelle pertinente.

L'élimination des déchets

La collecte des ordures ménagères est effectuée par les communes et groupements de communes, soit en régie, soit par délégation. La collecte des ordures ménagères est effectuée par les communes et groupements de communes, soit en régie, soit par délégation à des entreprises privées. Cette collecte s'effectue par ramassage ou par dépôt dans les déchetteries.

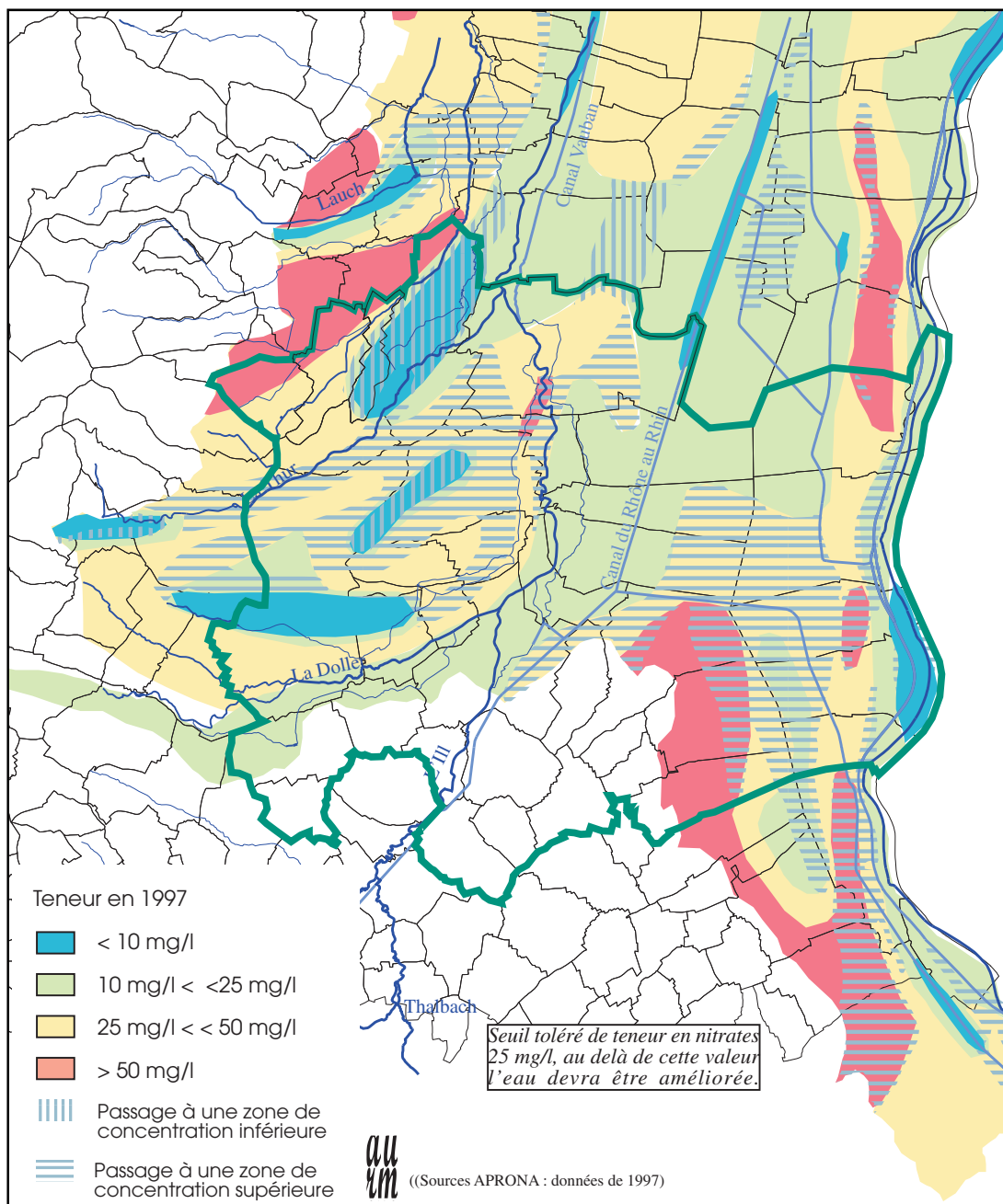
La collecte sélective a été mise en place de façon poussée par la Communauté de Communes du Bassin Potassique. Chaque particulier est invité à trier ses déchets en séparant les déchets biodégradables, les papiers-cartons-bouteilles plastiques, les déchets ménagers non recyclables et les verres. Les résidences d'habitat collectif sont également amenés à effectuer un tri des déchets ménagers non recyclables, des verres et des papiers, cartons, plastiques.

La Communauté de l'Agglomération Mulhousienne a privilégié un tri volontaire avec mise en place de points-tri dans les rues pour la collecte des verres et des papiers et cartons.

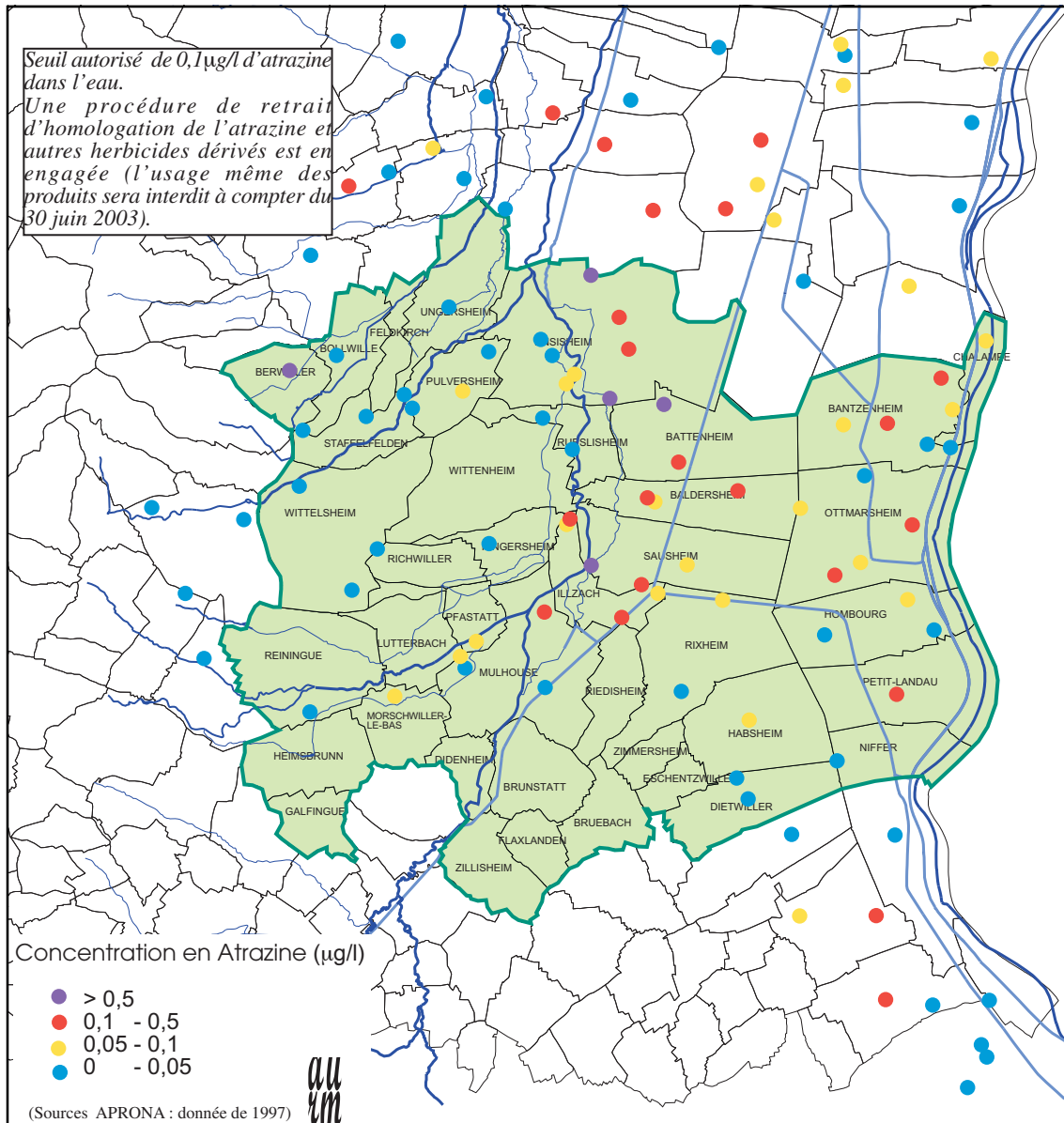
Le SIVOM de l'agglomération mulhousienne gère 11 déchetteries. La quantité de déchets déposée dans ces déchetteries a connu une croissance de 10 à 15% par an entre 1993 et 1999.

La communauté de communes du bassin potassique a mis en place 5 déchetteries. Une sixième est en projet.

La question de la meilleure échelle pour exercer une bonne économie dans la gestion des déchetteries mérite d'être posée.



Evolution des teneurs en nitrate dans les eaux souterraines entre 1991 et 1997 - SAGE



***Inventaire de la qualité des eaux
 souterraines dans la plaine
 d'Alsace
 Concentrations en Atrazine - 1997***

Résorber les sources de pollutions générées par les décharges et par les terrils

La réhabilitation des décharges constitue l'une des priorités régionales de l'ADEME (agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie).

Il faut différencier les différentes décharges :

- les décharges brutes : pour déchets inertes (gravas déchets verts,...) qui existent encore en grand nombre, mais que les déchetteries permettent petit à petit de résorber,
- les décharges autorisées : pour les déchets ultimes (non valorisables après tri sélectif). Il existe 1 décharge de ce type à Retzwiller.
- les anciennes décharges qui sont actuellement fermées et devront être réhabilitées.

Le chantier consistant à résorber les sources de pollution que constituent les anciennes décharges est engagé :

- La décharge de l'Ile Napoléon est fermée depuis le 1er janvier 2000. Déjà 30.000m² ont été réhabilités qui étaient l'objet de la plus grande attention du fait de leur grande visibilité depuis l'autoroute. 6 ha restent à réhabiliter. Les travaux doivent démarrer en 2002.
- La décharge de l'Eselhacker à Kingsheim doit faire l'objet très prochainement d'une étude de réhabilitation. Mais une partie de ce site est occupé par un «site pollué orphelin», d'origine industrielle avec un pollueur industriel qui n'est plus solvable pour résoudre la pollution.

En revanche, cet effort sur la résorption des décharges nécessite d'être largement poursuivi sur de nouveaux sites.

Les terrils des mines de potasse font partie du paysage local, ils représentent l'histoire industrielle et minière du Bassin Potassique. Ils font l'objet de traitements de la part des MDPA en terme de dissolution et de végétalisation afin de limiter à terme les infiltrations de sel dans la nappe phréatique par différentes méthodes :

- les puits de fixation. Cette méthode d'extraction de la salinité de la nappe par pompage des eaux salées à l'aval des terrils par forage de puits dits de «fixation». 13 puits de fixation sont en service.
- la dissolution accélérée. Par un arrosage intensif des terrils avec récupération des saumures dans les puits de fixation, ce système permet d'accélérer environ 20 fois le temps de dissolution des sels par rapport à la seule action des pluies.
- l'étanchement-végétalisation permet d'isoler le terril des précipitations en le recouvrant d'un revêtement étanche. Cette méthode implique un remodelage des terrils et l'utilisation d'une couche d'argile pour en étancher la surface de manière durable avant de les recouvrir d'une couche de terre végétale et de les équiper d'un système permettant de recueillir les eaux de ruissellement et de drainage.

Maîtriser les sites industriels à risques

L'application des dispositions de la directive européenne «Seveso II» s'est effectuée en droit français suivant l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 et s'est échelonnée pour les établissements existants entre le 3 février 2001 et le 3 février 2002. Le périmètre du Pays comprend 9 établissements Seveso, dont 7 sont classés dans les «seuils hauts» de risques et 2 dans les «seuils bas».

Maîtriser les risques et l'urbanisation autour de certaines installations afin de limiter les conséquences d'un accident éventuel

constitue aujourd'hui une priorité de l'Etat. Un arrêté ministériel du 29 juillet 1998 a renforcé les prescriptions applicables à l'ensemble des silos français, et en particulier limité la présence des personnes à proximité de ces installations. Trois silos sur la zone portuaire d'Ottmarsheim sont inscrits dans cette catégorie des établissements à risques.

Maîtriser les risques, c'est aussi limiter les émissions de dioxyde de soufre, d'oxydes d'azote, des composés organiques volatils,... et leurs effets sur l'environnement et sur la santé publique.

Sensibiliser la population...

...aux pollutions dues à la circulation.

Elles sont sensibles aux abords des noeuds routiers les plus importants comme dans la partie Nord-Est de l'agglomération mulhousienne, autour du pôle de l'Île Napoléon. On constate une baisse des différents indicateurs de pollution depuis le milieu des années 90, du fait des progrès de la technologie des véhicules. De fortes disparités d'exposition de la population à la pollution atmosphérique subsistent selon le lieu de résidence.

Les pollutions de voisinage méritent aussi une certaine attention : l'incinération sauvage ou l'utilisation de bois de chauffage dans des installations individuelles peu performantes engendrent nuisances olfactives et risques de pathologies.

...aux pollutions atmosphériques,

Les «pics d'ozone» qui se manifestent dans les grandes villes alsaciennes sont les conséquences de conditions atmosphériques particulières à la vallée du Rhin. Ces pics sont difficiles à résorber, car il faut réduire très fortement les émissions pour aboutir à une faible diminution des concentrations.

Néanmoins, des actions de sensibilisation et d'information du public, que ce soit en situation d'alerte ou autrement, méritent d'être renforcées.

Valoriser le patrimoine naturel au profit de la population

Les ensembles naturels présentent des potentialités de valorisation et de sensibilisation des usagers. C'est particulièrement vrai s'agissant des ensembles forestiers :

- La forêt de la Hardt constitue un domaine forestier de grande ampleur. Elle fait l'objet d'aménagements en aires de promenades, de pique-nique et en pistes cyclables.
- Le Nonnenbruch est un domaine plus morcelé qui a fait l'objet d'une pression importante de l'urbanisation. Cette forêt

va être classée prochainement par arrêté ministériel en «forêt de protection».

- Le Tannenwald-Zuhrenwald fait l'objet d'une fréquentation très importante de la part de la population mulhousienne en tant que lieu de détente et de promenade.

Le patrimoine paysager du Sundgau, les ensembles hydrographiques constituent pareillement des atouts à valoriser à l'usage du public.

Synthèse

- La Région Mulhousienne présente des éléments patrimoniaux d'autant plus remarquables qu'ils ont été préservés au cœur d'un territoire densément peuplé et urbanisé : ensembles forestiers, réseau hydrographique, zones humides, etc...**
- Des avancées significatives ont été réalisées dans bien des domaines :**
 - collecte et traitement des déchets et des ordures ménagères;
 - traitement des émissions atmosphériques polluantes;
 - dépollution des anciennes décharges.
- De nombreuses questions environnementales restent en revanches posées :**
 - dépollution de la nappe phréatique
 - traitement des boues d'épuration
 - dépollution des sols
- Mais la Région Mulhousienne dispose :**
 - d'outils prometteurs : agenda 21 local, Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement, Agence Locale pour la Maîtrise de l'Énergie..., même si ces initiatives s'appliquent à une partie seulement du Pays.
 - de nombreux potentiels naturels à valoriser.